

Pierre JOXE

## L'AFFAIRE D'OUTREAU ET LES ENFANTS

### EXTRAITS

*Me consacrant presque entièrement depuis quelque temps au droit pénal spécial des mineure délinquants, j'ai évidemment été conduit à me plonger aussi dans le droit concernant les enfants victimes...*

...

#### **Les enfants d'Outreau**

...

En 1995, il y a quinze ans déjà, l'un des enfants dont on parlera dans l'affaire dite « affaire d'Outreau » fut placé en famille d'accueil dans la région, par décision du juge des enfants. Il s'agissait du petit X... Delay.

...

Il est utile de savoir que ces deux décisions de placement par les juges des enfants faisaient suite à des rapports alarmants de la Direction de l'Enfance et de la Famille (DEF) du Conseil général du Pas de Calais. Dans un premier temps, seuls l'alcoolisme et le délaissement par les parents étaient allégués. Mais un nouveau rapport de la même DEF, daté du 5 décembre 2000 et faisant état de suspicion de maltraitances sexuelles sur enfants, adressé simultanément – comme la loi le prescrit – au Procureur de la République et au Juge des enfants, déclencha deux procédures distinctes :

- une procédure civile

...

- une procédure pénale

...

... c'est en prenant connaissance des déclarations de Claire Brisset, qui occupa la fonction de « Défenseure des enfants » entre sa création et 2006, que j'ai été amené à m'intéresser de plus près à l'affaire d'Outreau, dont je n'avais eu connaissance jusqu'alors que par son énorme retentissement médiatique. ...

#### **Mais où sont passés les enfants ?**

A l'époque, la « médiatisation » de cette affaire avait surtout concerné les adultes :

...

Mais les enfants dans cette affaire ? On les a un peu perdus de vue. On pourrait pourtant se demander quel est leur point de vue. Car toute affaire criminelle peut être considérée de plusieurs points de vue.

...

**1) Dans l'affaire d'Outreau, le point de vue des enfants victimes, on n'en sait pas grand-chose.** Certes, à l'issue des deux procès d'assises, il a été officiellement reconnu que douze enfants ont été victimes de viols ou d'agressions sexuelles par plusieurs personnes qui n'ont pas toutes été

identifiées. Il leur a même été attribué des indemnités de quelques milliers d'euros. Mais ce que pensent aujourd'hui ces enfants, on ne le sait pas. Du moins pas encore. Mais un jour ils seront adultes...

## **2) Du point de vue des coupables, on ne peut rien savoir.**

Car en fin de compte, il n'y en a guère. Il y a des victimes, mais il n'y a presque plus de coupables. Certes, le 2 juillet 2004, la Cour d'assises de Saint-Omer avait bien reconnu et condamné dix coupables. Mais dix-huit mois plus tard, la Cour d'assises de Paris a innocenté tous ceux qui avaient fait appel, parmi lesquels plusieurs avaient pourtant reconnu les faits devant les assises de Saint-Omer, comme le rappelle Jean-Claude Monier, Président de chambre à la Cour d'appel de Douai, à l'Inspection générale des services judiciaires.

On observera que six condamnés de Saint-Omer, acquittés en appel et donc devenus des « victimes », ont été « indemnisés » à leur tour, bien davantage, paraît-il, que les victimes enfantines, grâce à une procédure exceptionnelle..

## **3) Le point de vue des juges est donc, forcément très difficile à décrire.**

... Les neuf jurés, le Président d'assises et ses deux assesseurs ont condamné en 2004 dix accusés pour des crimes ou délits que plusieurs d'entre eux avaient reconnus en public.

...

Mais six condamnés (sur dix) ayant fait appel, d'autres jurés avec d'autres assesseurs et un autre Président, aux assises de Paris, ont proclamé le 1er décembre 2005 une autre « vérité judiciaire », comme on dit : ils les ont innocentés et libérés. Ce fut une bonne chose pour les innocentés, particulièrement pour ceux qui avaient publiquement reconnus leurs crimes en 2004. C'est une moins bonne chose pour les enfants victimes : ils sont toujours reconnus victimes, mais on ne cherche plus les coupables qui les ont maltraités...

...

## **4) Le point de vue du public, enfin, qui a joué un rôle immense dans cette affaire.**

...La longue interview publiée par la [Gazette du Palais du 30 avril 2010](#) rappelle, au sujet des enfants victimes, quelques vérités menacées d'oubli. Elle rappelle que si la « vérité judiciaire » d'aujourd'hui concerne les acquittés, elle ne concerne pas moins les enfants, reconnus victimes sans coupables.

...

**Pierre Joxe**  
Avocat à la Cour, ancien ministre,  
Premier Président honoraire de la Cour des Comptes,  
Membre honoraire du Parlement.